

<p style="text-align: center;">AMAP Croix-Luizet Association Loi 1901 Contrat d'engagement mutuel</p>

Ce contrat est organisé par l'AMAP Croix-Luizet et est régi par les statuts et le règlement intérieur de l'Association.

Il est établi **ENTRE** :

ET :

Stéphane VIER

GAEC Le Bouc et la Treille

82 chemin de la Tour Risler

69250 POLEYMIEUX AU MONT D'OR

Dénoté LE PRODUCTEUR

.....

.....

Demeurant :.....

.....

Dénoté le Membre Adhérent

Engagement réciproque

Le Producteur s'engage à fournir du vin des Coteaux du Lyonnais suivant les méthodes de l'agriculture paysanne et issu de la culture de ses vignes en agriculture biologique depuis 2010 et en vin biologique depuis 2012., et à respecter les règles de l'agriculture biologique et paysanne.

Le Producteur s'engage à tout mettre en œuvre pour respecter la quantité et la qualité des produits prévus.

Le Membre Adhérent s'engage à acheter ... en acceptant les conséquences des aléas climatiques ou autres pouvant avoir un impact sur la qualité ou la quantité des produits du panier.

Paniers proposés (contenu et prix)

Le Producteur propose 11 vins différents qui sont détaillés en page 2.

Durée du contrat et dates de livraisons

Saison Automne/Hiver 2015 : le contrat débute le 01/10/15 et se termine le 31/03/16.

Les dates de livraisons sont préalablement définies selon le calendrier (page 2) que les deux parties s'engagent à respecter.

Modalités de livraison

Les livraisons sont effectuées exclusivement à la Maison du Citoyen, 67 rue Octavie, les jeudis soirs entre 19 et 20 heures.

Toutefois en accord avec le Producteur, le Conseil d'Administration peut modifier exceptionnellement le lieu, le jour ou l'horaire de livraison.

En cas d'impossibilité pour le Producteur d'assurer une livraison, le Conseil d'Administration de l'AMAP Croix-Luizet et les membres Référents rechercheront, dans le respect des parties et de l'éthique de l'AMAP, une solution compensatrice.

En cas d'impossibilité pour le Membre Adhérent de respecter le calendrier et de venir récupérer sa commande, les membres chargés de la distribution disposeront des paniers restants. Aucun panier ne sera remboursé.

Rupture de contrat

Ce contrat peut-être interrompu unilatéralement par le Membre Adhérent si, et seulement si, un remplaçant est trouvé immédiatement dans la liste des autres membres adhérents de l'AMAP de sorte que le producteur ne soit pas pénalisé financièrement.

Ce contrat peut-être interrompu bilatéralement à tout moment. En cas de désaccord, c'est au Conseil d'Administration de l'AMAP de trancher.

Choix du panier et calendrier

	Prix	22/10/15	17/12/15	11/02/16	24/03/16	
Rouge 2013 BIO	7,00 €					Cuvée classique goulayante sur la griotte et le poivre à servir l'été sur une grillade à 12°C
Rouge Indigène La Germinoise 2014 BIO	9,00€					Cuvée préparée avec levain naturel élevée en barrique pendant 6 mois Terroir de la commune de Saint Germain au Mont d'or
Rouge Indigène La Poleymoriote 2014 BIO	9,00€					Cuvée préparée avec le vain naturel élevée en barrique pendant 6 mois Terroir de la commune de Poleymieux au Mont d'or
Rouge HIRCUS 2013 BIO	9,00 €					Cuvée élevée en barrique de chêne, acacia et châtaigné pendant 18 mois
Rouge Cuvée AMPERE 2013 BIO	13,00 €					Cuvée non filtrée préparée à partir de raisin d'une parcelle, ancienne propriété de Monsieur André Marie Ampère (son nom a été donné à l'unité internationale de l'intensité du courant électrique) située au dessus du Musée Ampère à Poleymieux
Blanc Trad 2014 AB	7,50 €					Cuvée Tradition préparée avec levain naturel élevée sur ses lies en cuve inox pendant 4 mois. Floral et minérale.
Blanc HIRCUS 2013 BIO	9,50 €					Cuvée préparée avec levain naturel vinifiée et élevée sur ses lies en barriques de chêne et d'acacia 12 mois
Blanc Indigène 2013 -2014 BIO	9,00€					Cuvée préparée avec levain naturel élevée sur ses lies 8 mois, 20% vinifié en barrique d'acacia.
Rosé 2015 BIO	7,00€	NON DISPO				Cuvée classique sur des arômes d'agrumes et de fruits exotiques,
Bouc Rosé BIO	8,50 €					Vin pétillant rosé légèrement doux préparée selon la méthode ancestrale. Une gourmandise idéale pour l'apéritif et pour le dessert
TOTAL						

Règlement

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de Le Bouc et la Treille
Possibilité de payer en 4 fois (montant du contrat divisé par 4)

Chèque n° Banque Montant **Débité en 10/2015**

Chèque n° Banque Montant **Débité en 12/2015**

Chèque n° Banque Montant **Débité en 02/2016**

Chèque n° Banque Montant **Débité en 03/2016**

Signature
Le Producteur Stéphane VIER
Pour le GAEC Le Bouc et la Treille

Signature
Le Membre Adhérent